



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E30943

VALABLE JUSQU'AU 20/06/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/10/2023
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST TROPEZ 312550189 Frejus

Siret : 312 550 189 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 90 00135

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP J20699K 1254000 002 1650063

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP J20699K 1254000 002 1650063

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/04/2024

Raison sociale : GAIDDON MICHEL

LE COLOMBIER
28 CHEMIN DES AIGUIERS
83350 RAMATUELLE

Téléphone : 04 94 79 21 00

Portable :

Site Internet :

E-mail : bureau@michelgaiddon.com

Responsabilité légale :

GAIDDON FREDERIC PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	11/02/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/02/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.